



APPEL D'OFFRES ICI/DAO/001/2022

MATERIEL INFORMATIQUE

Mardi, 22 mars 2022

Madame/Monsieur,

La Cote d'Ivoire s'est fortement engagée dans la lutte pour l'élimination du travail des enfants. La contribution de plusieurs acteurs nationaux et internationaux a permis des avancées notables dans la réduction de ce phénomène.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses plans d'actions, la FONDATION ICI procède au choix de prestataires en vue de l'acquisition de biens et services. C'est à ce titre que cette demande de cotation est publiée pour l'acquisition de kits scolaires.

Vous êtes priés à cet effet, de nous faire parvenir votre offre sous pli fermé portant le numéro **ICI/DAO/001-2022** sans marque apparente, dans l'urne réservée aux offres au plus tard le **31 mars 2022 à 16h00 (UTC)** à l'adresse suivante :

Bureau National Fondation ICI

Attoban, 7^{ème} Tranche Vallée, Cité en face du 30^{ème} arrondissement.

Première entrée à gauche Bureau situé à environ 300 m.

Dépôt dans l'urne réservée aux offres

Il vous appartiendra de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le FONDATION ICI postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Tout en comptant sur votre collaboration pour nous soumettre votre meilleure offre, veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Cordialement,

Pierre Simon Axel Koffi
Coordinateur Achats Logistique

Section 1 : Conditions Générales

Le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises et/ou Groupements d'entreprise légalement établis en Côte d'Ivoire pour autant que ceux-ci continuent de satisfaire aux conditions et réglementations ivoiriennes.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications décrites ci-dessous et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences de la FONDATION ICI.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par la FONDATION ICI. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par la FONDATION ICI, son offre de prix sera rejetée.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le FONDATION ICI après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le FONDATION ICI se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

La FONDATION ICI n'est pas tenue d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Le présent appel d'offres requiert des soumissionnaires, du maître d'ouvrage (la FONDATION ICI) et de toute autre personne intervenant dans le processus de passation du marché y afférent, l'observation scrupuleuse des normes d'éthique quant aux

« Pratiques frauduleuses » et aux « actes de corruption lors de la passation et de l'exécution dudit marché. A cet effet, sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, les définitions suivantes conviennent d'être précisées :

- « Pratiques frauduleuses », signifie que le fournisseur:
 - ait fait une présentation erronée afin d'influencer la passation ou l'exécution d'un marché;
 - ait procédé à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver la Fondation ICI des avantages d'une concurrence libre et ouverte;
 - ait eu recours à la surfacturation et/ou à la fausse facturation.
- « actes de corruption » signifie toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer l'évaluation des offres, les décisions d'attribution, y compris en proposant des présents ou autres avantages.

Section 2 : Exigences et conditions Relatives à la fourniture des biens ou services susmentionnés :

Condition de livraison	Incoterms 2020 / DDP
Adresse de livraison	Abidjan
Calendrier de livraison	A proposer
Devise :	XOF
Taxe sur valeur ajoutée applicable à l'offre :	TVA non facturée
Service après-vente :	N/A
Langue exigée pour tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation	: Français
Durée de validité des offres de :	120 jours (<i>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le FONDATION ICI pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente DC. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</i>)
Date-limite de soumission des offres :	: 31 mars 2022 à 16h00
Indemnité forfaitaire :	Non autorisé
Offre partielle de prix :	Non acceptable
Conditions de paiement :	100% après livraison
Conditions de versement du paiement :	☐ Livraison complète et certifiée ☐ Inspection satisfaisante ☐ Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la demande de cotation
La fondation ICI attribuera le contrat :	Au soumissionnaire ayant la meilleure offre
Mesure de vérification	Présentation d'un catalogue dans le dossier de soumission
Condition d'entrée en vigueur du contrat	Approbation par la fondation ICI des échantillons, etc.....
Type de contrat devant être signé :	Bon de commande

Présentation de l'offre	Présentation d'une offre financière par lot comprenant : - La description de l'article - Le prix unitaire - Le coût global - La TVA non facturé - Le délai de livraison - La garantie - Les conditions de paiement - La validité de l'offre
Conditions particulières du contrat :	Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement d'une <i>semaine</i>
Conditions particulières du contrat :	Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement d'une <i>semaine</i>
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) :	logistique@cocoainitiative.org ; Les réponses tardives d'ICI ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si ICI estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants
Pour les besoins d'information complémentaires :	Adresser un mail à l'adresse : logistique@cocoainitiative.org ;
Présentation de la Soumission :	Sous plis fermé sans aucune marque apparente, portant uniquement le numéro ICI/DAO /001-2022 et déposer dans l'urne réservée aux offres.

Section 2 : Spécifications techniques des biens ou services :

Numéro	Description	Unité	Quantité
1	Ordinateur portable DELL, Core i3 4 GB RAM 500 GB DD ou équivalent	Pièce	61
2	Souris d'ordinateur sans fil	Pièce	61
3	Sac à dos imperméable pour ordinateur	Pièce	61
4	Tablette Samsung Galaxy Tab A7 lite, 64 GB ROM 4Go RAM ou équivalent	Pièce	3
5	Power Bank , Energizer, UE20003C01 Câble USB ou équivalent	Pièce	200
6	Carte mémoire 8GB	Pièce	360

Section 3 : Critères d'analyse

A. Administratif

Le contrôle de la régularité administrative portera sur la vérification des documents suivants :

1. Registre de commerce dont l'activité principale est en rapport avec le présent marché.
2. Attestation de régularité fiscale valide (2020)

B. Technique et financière

L'analyse financière portera sur les critères suivants :

1. Cout
2. Délai de livraison
3. Respect des spécifications technique
4. Condition de paiement
5. La garantie

Annexe 1

Déontologies

Article 1 : Obligation de confidentialité

Le Prestataire/ Fournisseur s'engage à garder strictement confidentiel, et à s'interdire de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion du présent contrat, hors procédures de vérifications et audit intervenant dans le cadre de l'article 4 des présentes clauses déontologiques. Il en répond pour lui-même, pour son personnel ainsi que pour ses éventuels sous-traitants. Toutefois, il ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes. Cette confidentialité est entendue sans limitation de durée.

Article 2 : Ethique et pratiques

Le Prestataire/Fournisseur certifie au moment de la signature du présent contrat et s'engage pendant toute sa durée d'exécution à :

- ne pas avoir de lien personnel avec un salarié de International Cocoa Initiative et ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêt, directement ou indirectement :
- s'abstenir de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel,
- ne pas se trouver dans l'une des situations suivantes: procédure de cessation d'activité, condamnation pour délit ou défaut grave d'exécution en raison du non-respect de ses obligations contractuelles dans le cadre d'un marché financé par le budget alloué par le bailleur de fond institutionnel et/ou ICI
- avoir rempli ses obligations légales vis-à-vis du paiement des impôts et des cotisations sociales conformément au droit Ivoirien,
- respecter au cours de l'exécution du contrat toutes les lois, décisions et autres règles du Cote d'Ivoire susceptibles d'affecter de quelques manières que ce soit, ou de s'appliquer aux opérations et activités couvertes par le contrat,
- respecter et faire respecter à son personnel les droits fondamentaux, la dignité humaine et notamment les règles internationales du droit du travail de l'Organisation Internationale du Travail en matière sociale, d'hygiène et de

sécurité, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants.

Toute preuve de non-conformité de ces informations ou tout défaut à ces obligations durant l'exécution du contrat, peut entraîner sa résiliation par ICI sans mise en demeure préalable.

Sauf autorisation préalable et écrite de ICI, le Fournisseur/ Prestataire et son personnel ou toute autre société à laquelle le Fournisseur/Prestataire est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures autres que ceux prévus au Contrat.

Cette interdiction est également applicable, le cas échéant, aux autres projets pour lesquels le Fournisseur/Prestataire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

Le Prestataire/Fournisseur s'engage à agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal, conformément au code de déontologie de sa profession, à s'abstenir de faire des déclarations publiques concernant le projet, la fourniture de biens ou de services objet du présent contrat sans l'approbation préalable de ICI, et à n'engager ICI d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.

Article 3 : Lutte contre la corruption

La rémunération du Fournisseur/ Prestataire au titre du contrat constitue sa seule rémunération dans le cadre de ce contrat.

Le Fournisseur / Prestataire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers ICI.

International Cocoa Initiative se réserve le droit de résilier le contrat si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de sélection du Fournisseur / Prestataire, de signature et d'exécution du contrat.

Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner, ou tout consentement à offrir, à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution ou à l'exécution du contrat avec ICI.

Toute offre sera rejetée ou tout contrat résolu dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou son exécution aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires.

Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au contrat, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission.

Le Fournisseur/Prestataire s'engage à fournir International Cocoa Initiative, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat.

International Cocoa Initiative pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.

Le Fournisseur /Prestataire pratiquant le financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par International Cocoa Initiative s'expose, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résolution du contrat, et à l'exclusion définitive des marchés ICI

Article 4 : Vérification et audit

Afin d'autoriser la vérification des éléments ci-dessus et de permettre des audits, le Fournisseur / Prestataire garantit à ICI et, le cas échéant, à la Commission européenne, à l'Office de Lutte Antifraude européen et à la Cour

des Comptes, et à tout autre financeur institutionnel du projet ou programme dans lequel s'inscrit le présent contrat un droit d'accès approprié à ses documents financiers et comptables.

Article 5 Sanctions

Le non-respect d'une ou plusieurs de ces clauses déontologiques peut entraîner l'exclusion du Fournisseur / Prestataire d'autres marchés de International Cocoa Initiative et l'exposer à des sanctions, et notamment la résiliation du contrat le liant à ICI.

Article 6 : Sauvegarde de l'enfant

ICI a une tolérance zéro pour toutes les formes de négligence, d'abus (sexuels, affectifs, physiques) et d'exploitation des enfants et invite ses partenaires/ fournisseurs à se conduire d'une manière compatible avec sa Politique de Sauvegarde de l'enfant.

Le prestataire/fournisseur de ICI s'engage à:

- Reconnaître sa responsabilité d'assurer et de promouvoir un environnement sûr et sécurisé pour les enfants,
- Ne pas exploiter un enfant pour sa main d'œuvre
- Ne pas avoir de liens directs ou indirect avec des activités pouvant porter préjudice aux enfants
- Désister de toutes formes de contacts sexuels ou de relations, qu'elles soient consensuelles, non consensuelles ou transactionnelles, avec des personnes de moins de 18 ans.

Les infractions à la politique de sauvegarde de l'enfant peuvent entraîner la résiliation de la relation de travail y compris celles couvertes par un contrat ou un accord de partenariat.

Article 7 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la Fondation ICI dans le cadre de la gestion de « finalité du traitement ». Elles ne sont pas transmises ou cédées à des tiers. Conformément à la loi N°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel en Côte d'Ivoire, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant, que vous pouvez exercer à tout moment en vous adressant à la Fondation ICI par courrier : II Plateaux, 7ème Tranche, Lot 3244, Ilot 264, Abidjan-Cocody, Côte d'Ivoire ou par mail : g.likaney@cocoainitiative.org.